

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2022

Le neuf décembre deux mil vingt-deux à 19 heures, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benoit HUE, Maire, à la suite de la convocation adressée le 6 décembre 2022 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

Présents : M HUE, Mme JOURDAN, M NARCY, Mme LAGARDE,
Mme DESHERBAIS, Mme ARIBAUD, Mme AUBIN, Mme CASTEL,
M DROUET, Mme GOMEZ, Mme HERTEL, Mme VIGER,
Mme VILLALBA

Absents excusés : M GOURLAOUEN
Mme LE DEUNFF

Mme DESHERBAIS est désignée secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 20.10.2022

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2022-38 : Approbation d'une décision modificative en section de fonctionnement

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-14 du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 adoptant le budget primitif 2022,

Considérant qu'il convient d'équilibrer le chapitre 012 en section de fonctionnement selon les écritures suivantes :

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses
65	6574	Subvention de fonctionnement aux associations	-1 000
011	60631	Fournitures d'entretien	-600
011	615221	Bâtiments publics	-7 600
011	61558	Autres biens immobiliers	-1 000
011	6182	Documentation générale et technique	-400
011	6184	Versements aux organismes de formation	-2 257.55
011	6247	Transports collectifs	-600
011	6288	Autres services extérieurs	-1 010
012	6411	Personnel titulaire	+14 467.55

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05